



SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

PLAINES DE VACANCES

MERCREDIS ET COMPAGNIE

STAGES THEMATIQUES

Etc ...



Administration Communale d'Amay
Echevin de l'Accueil Extrascolaire :

Stéphanie Caprasso

Responsable de service : Stéphane Tore

Agréé et subventionné par l'ONE
« Un lieu magique et une équipe
dynamique pour que grandir fasse
partie du jeu »

PROJET D'ACCUEIL

Accueil centralisé du mercredi (Mercredi & Cie) et les stages (Carnaval et Toussaint)

Origine

Le « Service Accueil Extrascolaire » a vu le jour grâce au décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

En effet, suite au travail effectué pour réaliser un programme de Coordination Locale pour l'Enfance, il est apparu essentiel de développer de nouvelles activités extrascolaires, parallèlement aux accueils scolaires existants.

L'objectif de ce service est de toucher un éventail d'enfants le plus large possible et d'organiser des activités en rapport avec leurs souhaits : *la parole et le désir de l'enfant sont les moteurs du service.*

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction, en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps de l'accueil est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière.

L'accueil est un lieu où l'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs, ce qui implique que chacun y ait sa place sans restriction de milieu social, culturel, ethnique...

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe.

Les périodes d'accueil offrent une véritable expérience de vie en communauté.

Les temps libres sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration. Le bien-être de l'enfant se construit de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins, mais aussi l'écoute de son entourage direct.

La communication est une valeur importante qui garantira un accueil adapté et de qualité, offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bon développement.

Les périodes d'accueil offrent également un espace de citoyenneté et de responsabilités aux accueillantes qui encadrent et animent les enfants.

L'Administration Communale d'Amay gère l'encadrement et contribue à l'éducation et l'épanouissement général de l'enfant avant et après les heures de cours.

Les objectifs

On peut distinguer les objectifs généraux des objectifs spécifiques au service.

Les objectifs généraux définis par le décret du 03 juillet 2003 :

- 1° L'épanouissement global des enfants par l'organisation d'activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- 2° La cohésion sociale en favorisant l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu ;
- 3° La facilitation et la consolidation de la vie familiale, notamment, en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- 4° La qualité de l'accueil, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

Les objectifs spécifiques au service :

- 1° Encourager les enfants à exprimer leur désir d'activités et tenter de mettre celles-ci sur pied ;
- 2° Découvrir d'autres activités sportives, artistiques, ... ;
- 3° Sensibiliser les enfants aux rouages de la vie en société, leur faire découvrir le « monde des adultes » notamment via le projet « Place aux enfants » ou les jeux de coopération ;
- 4° Contribuer à l'apprentissage des règles de vie dans le but de faire des enfants des citoyens responsables.
- 5° Veiller à ce que les besoins physiques de l'enfant soient comblés pour son bien-être, sa santé et un développement harmonieux ;
- 6° Contribuer au bien-être affectif de l'enfant ;
- 7° Être attentif à son intégration dans le groupe ;
- 8° Apporter à l'enfant un cadre où il se sent en sécurité.

Moyens mis en place

Afin d'atteindre ces objectifs, différents moyens sont mis en place, à savoir :

- Des commandes de matériel sont effectuées :
 - o Pour les mercredis et Cie :
 - Plusieurs fois par an, en fonction des demandes de l'équipe encadrante et des souhaits des enfants ;
 - o Pour les stages :
 - Avant chaque stage, en fonction de la thématique proposée et des activités prévues.
- Des formations à l'attention de l'équipe encadrante sont proposées de manière régulière ;
- Les enfants étant à la source de toute intervention de l'équipe encadrante, ils ont la possibilité de prendre des initiatives. Que ce soit dans la demande d'activité/jeu spécifique, la

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

modification d'un bricolage sur un thème ou de toute autre demande, les équipes sont à leur écoute pour y répondre au mieux.

- Les activités proposées durant les différents moments de pause se basent en partie sur les demandes des enfants et visent à favoriser la créativité (dessin, coloriage, bricolage), la coopération (jeux spécifiques, de société, ballons, ...), l'apprentissage (atelier culinaire, Puzzle, ...) mais également le libre choix et l'autonomie car les enfants ne sont pas obligés de participer aux activités.

Lieu d'accueil

L'accueil est habituellement organisé dans les locaux d'une ancienne école primaire : Les Mirlondaines, rue des Terres Rouges, 16 à Amay. Le cadre est idyllique, ce qui permet aux enfants de se sentir réellement en vacances.

Nous mettons tout en place pour que l'infrastructure et les bâtiments soient en adéquation avec l'âge des enfants accueillis. Située sur les hauteurs d'Amay, juste à côté d'un bois facile d'accès, proche du centre-ville, de la Tour Romane et de sa plaine de jeux, boisé, avec des espaces verts pour se défouler, un bac à sable, ...

Pour des raisons de travaux sur le site des Mirlondaines et pour une période encore indéterminée, les activités et les stages se déroulent actuellement dans les locaux de l'école des Thiers, rue des Ecoles, 5 à 4540 AMAY.

Plusieurs locaux sont mis à disposition pour l'accueil des enfants :

- Un réfectoire avec un coin cuisine ;
- Un local pour le groupe des Petits (accueil – 3^e maternelle). Le local est aménagé pour les plus jeunes et permet d'organiser un coin pour la sieste ;
- Un local pour le groupe des Moyens (3^e maternelle – 2^e primaire) ;
- Un local pour le groupe des Grands (2^e primaire – 6^e primaire) ;
- Un espace extérieur comprenant une grande cour de récréation, un mini terrain de foot, un jardinet et un coin avec modules de jeux.

Les activités

Accueil tous les mercredis durant l'année scolaire (excepté jours fériés et vacances scolaires) de 12h00 à 16h30 – Accueil tardif payant de 16h30 à 17h30.

Organisation de stages à thèmes lors des vacances d'Automne et Carnaval avec au programme : activités ludiques, culturelles et sportives.

Age des enfants

Pour les activités du mercredi :

Les activités sont ouvertes à tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans, qui fréquentent une école amaytoise. Il est possible d'accueillir des enfants amaytois scolarisés sur une autre commune pour peu que le transport de l'enfant soit à la charge du parent et que l'enfant soit sur le site avant 13h. En effet, le

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

transport organisé par l'Administration Communale d'Amay ne peut se faire que sur l'entité communale. De même, des sorties sont parfois prévues et il n'est pas possible d'attendre l'enfant passé 13h.

Les enfants sont répartis au sein de groupes en fonction de leur année scolaire, afin de favoriser l'organisation d'activités adaptées. Trois groupes sont organisés :

- Le groupe des Petits -> enfants de la classe d'accueil à la 3^e maternelle ;
- Le groupe des Moyens -> enfants de la classe de 3^e maternelle à la 2^e primaire ;
- Le groupe des Grands -> enfants de la classe de 2^e primaire à la 6^e primaire.

Pour les stages :

Les stages sont ouverts à tous les enfants entre 2,5 ans et 12 ans. Ils sont répartis au sein de deux groupes :

- Les Petits -> enfants âgés entre 2,5 ans et 5,5 ans ;
- Les Grands -> enfants âgés entre 6 ans et 12 ans.

Normes d'encadrement

Notre ligne de conduite se calque sur le taux d'encadrement préconisé dans le décret du 03 juillet 2003 relatif à « l'accueil durant le temps libre » à savoir :

« - d'un(e) accueillant(e) par tranche entamée de dix-huit enfants si les périodes d'accueil sont de moins de trois heures consécutives ou suivent les heures de cours jusque dix-neuf heures;

- d'un(e) accueillant(e) par tranche entamée de huit enfants si les enfants ont moins de six ans et que les périodes d'accueil sont de plus de trois heures consécutives;

- d'un(e) accueillant(e) par tranche entamée de douze enfants si les enfants ont six ans ou plus et que les périodes d'accueil sont de plus de trois heures consécutives. »

Concrètement,

➔ au niveau du mercredi après-midi :

- Groupe des Petits : Capacité d'accueil de 16 enfants encadrés par 2 personnes ;
- Groupe des Moyens : Capacité d'accueil de 20 enfants encadrés par 2 personnes ;
- Groupe des Grands : Capacité d'accueil de 24 enfants encadrés par 3 personnes.

➔ Au niveau des stages :

- Groupe des Petits : Capacité d'accueil de 24 enfants encadrés par 3 personnes ;
- Groupe des Grands : Capacité d'accueil de 24 enfants encadrés par 2 personnes.

Qualification du personnel :

Les activités créatives sont encadrées par du personnel qualifié et diplômé dans l'accueil de l'enfant.

Le Service Accueil Extrascolaire communal est composé de 3 animatrices temps-plein, 1 animatrice mi-temps et 1 responsable de service. Chacune des animatrices a suivi une formation à l'accueil de l'enfants : une enseignante maternelle, une directrice de maison d'enfants, une auxiliaire de l'enfance et une accueillante extrascolaire.

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

Pour le mercredi après-midi :

Chacune des trois animatrices temps-plein est en charge d'un groupe d'enfants. Elles sont toutes trois accompagnées d'une accueillante extrascolaire. L'accueillante mi-temps est également présente en aide dans les groupes.

L'accueil est donc assuré par 3 animatrices et 4 accueillantes extrascolaires.

Toutes ces activités sont supervisées par un responsable de projet d'accueil chargé suivant le décret ATL de Juillet 2003 de « *suivre les accueillants, de l'organisation de la concertation de l'équipe des accueillants, de l'information des enfants et des personnes qui confient l'enfant, de la planification des activités quotidiennes, en ce compris leur encadrement.* »

L'équipe des animatrices :

- Etablit les plannings d'activités ;
- Aménage les locaux ;
- Assure l'accueil et la surveillance des enfants ;
- Anime et encadre les activités ;
- Assure le suivi des contacts avec les parents ;
- Propose des jeux et des activités aux enfants ;
- Tient compte des envies des enfants ;
- Veille au bien-être des enfants ;
- Informe les enfants et les personnes qui confient l'enfant.

Le responsable de service :

- Assure la supervision, l'orientation, l'aide et l'information de l'équipe d'encadrement ;
- Etablit une évaluation, un bilan ;
- Réalise l'inscription des enfants aux activités du Mercredi ;
- Tiens la comptabilité relative aux périodes d'accueil ;
- Organise la concertation de l'équipe des accueillant(e)s ;
- Supervise les plannings d'activités ;
- Etablit les attestations de déduction fiscale.

Un journée type...**... Le mercredi après-midi :**

Dès 12h, les enfants sont pris en charge dans leur implantation scolaire par une animatrice et une accueillante extrascolaire via le car communal ou le Servibus.

Il ne nous est pas possible de donner une heure de passage dans chaque implantation car celle-ci est différente chaque année. En effet, celle-ci varie en fonction des enfants inscrits dans les implantations et du nombre d'implantations pour lesquelles il faut effectuer le transport. De même, il est possible qu'il y ait des modifications de mercredi en mercredi si, en cas d'absence d'enfant, il n'y avait pas besoin de passer dans une implantation.

Une fois le tour des implantations effectué, les enfants sont accueillis par toute l'équipe au sein du lieu d'accueil.

La durée de transport moyenne est d'environ trente minutes.

Un moment est pris afin de dîner, pour les enfants qui n'ont pas encore mangé. Les enfants des implantations suivantes mangent à l'école : Flône, Don Bosco, Jehay, Ombret.

Chaque enfant doit avoir son propre dîner qui ne doit pas être réchauffé.

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

Entre 13h30 et 14h, en fonction des groupes et du temps qu'il faut pour manger, les activités commencent (un planning des activités prévues tout le trimestre est réalisé au préalable par l'équipe et est distribué aux parents). Les activités proposées sont, en fonction du planning, des ateliers créatifs, des sorties extérieures, des ateliers culinaires, des petits jeux de coopération, des jeux autonomes, ... Si des enfants ne désirent pas participer aux activités proposées, des jeux libres (Légo, Kaplas, plasticine, coloriages, petites voitures, ballons,...) sont mis à disposition des enfants par l'équipe encadrante.

Vers 15h30, les enfants prennent leur collation (fournie par le service) et ont ensuite un moment de temps libre (sans activité spécifique proposée) jusque 16h, généralement à l'extérieur, si le temps le permet. Des jeux sont mis à disposition des enfants et en fonction du temps. (Ballons, Kaplas, coloriages, Legos, ...)

Entre 16h00 et 16h30, les parents peuvent venir rechercher leurs enfants. Des jeux sont également mis à disposition des enfants.

Entre 16h30 et 17h30, un accueil payant est prévu dans l'attente des parents. De petits jeux courts, de détente, autonomes sont prévus pour les enfants qui le désirent.

... Lors des stages :

Un accueil payant assuré par deux accueillantes extrascolaires est prévu dès 7h30 et jusque 8h30 (gratuit de 8h30 à 9h00). Ce moment, avant le début des activités, est consacré à l'accueil des enfants, la prise du petit déjeuner si besoin et à de petites activités calmes.

Dès 9h, les enfants rejoignent leur groupe et les activités commencent. Une pause est prévue dans la matinée afin de prendre une collation (fournie par le service) et d'avoir un moment de temps libre. Quelques jeux sont à disposition des enfants s'ils en ont envie. L'équipe essaye toujours d'intéresser l'enfant aux activités qui sont proposées. Si l'enfant ne veut pas du tout participer aux activités, des jeux sont mis à disposition de l'enfant.

A 12h, le repas est pris et un temps libre (sans activités proposées) est laissé aux enfants. Les activités reprennent à 13h30.

Une pause est organisée dans le courant de l'après-midi pour une seconde collation (fournie par le service) et un nouveau temps libre.

Les activités se terminent à 16h.

Les parents sont accueillis dès cette heure et jusqu'à 17h30. Un moment d'échange entre accueillantes et/ou animatrices et parents est prévu pour chaque parent.

L'accueil entre 16h30 et 17h30 est assuré par deux accueillantes extrascolaires et est payant.

Participation financière

Une participation financière est demandée tant pour l'accueil des Mercredis et Cie que pour les stages. Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés financières, il est possible de trouver un arrangement en téléphonant au Service Accueil Temps Libre ou au Service des Finances de la commune d'Amay.

Pour les mercredis après-midi :

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

Le coût des activités a été fixé à 4€ de 12h00 à 16h30 par mercredi et à 1€ pour l'accueil de 16h30 à 17h30.

L'inscription est annuelle mais le paiement doit être effectué par trimestre.

Pour les stages :

Le coût des activités pour les stages est fixé à :

Amaytois : 60€/semaine pour le 1er enfant et dégressif pour les suivants.

Non-Amaytois : 80€/semaine.

Une participation de 1€ supplémentaire est demandée par moment d'accueil de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30 (maximum 10€ par semaine de stage).

Cette somme doit être payée à l'inscription.

Ces prix comprennent :

- l'assurance ;
- les activités proposées ;
- le matériel ;
- le potage ;
- une collation pour le mercredi après-midi et deux collations par jour pour les stages.

Vous trouverez plus d'informations au niveau de la participation financière à la page 2 du R.O.I.

Informations en matière de santé

- L'équipe encadrante ainsi que l'équipe administrative disposent des fiches santé des enfants. Ils ont donc accès aux différentes personnes à appeler en cas de soucis, aux problèmes de santé, aux allergies, ... et restent donc attentifs à ces informations.
- Chaque équipe encadrante dispose d'une trousse de secours mise à jour deux fois par an.
- L'équipe peut prodiguer les premiers soins basiques en cas de petit bobo.
- En cas d'accident grave, les secours sont appelés.
- En cas d'accident grave, les parents sont mis au courant le plus rapidement possible.

Publication de photos / supports de communication communaux

Sauf document écrit de la part du parent disant le contraire, les parents autorisent l'Administration Communale à prendre des photos des enfants participant aux activités et à les publier sur ses différents supports de communication (facebook, site communal, Infor'Ama, ...).

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Accueil centralisé du mercredi (Mercredi & Cie) et les stages (Carnaval et Toussaint)

Inscriptions

- Mercredis et Cie :

Les enfants désireux de participer aux activités devront être inscrits au préalable.

L'inscription aux « Mercredis et Cie » est annuelle et se fait via un formulaire informatique disponible sur le site internet de la commune dès juillet ou en contactant le service Accueil Extrascolaire pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

Le nombre de places disponibles est limité à 60 et réparti comme suit :

- Groupe des petits : 16 places
- Groupe des moyens : 20 places
- Groupe des grands : 24 places

Une fois ce nombre atteint, les enfants seront placés en liste d'attente. Les parents seront prévenus si leur enfant est repris pour l'accueil du mercredi après-midi ou s'il est placé en liste d'attente.

Si le formulaire d'inscription n'est plus accessible via le site internet, cela veut dire que les groupes sont complets. Les parents peuvent donc inscrire leur enfant sur la liste d'attente en téléphonant au Service Accueil Extrascolaire.

Si une place se libère, le Service Accueil Extrascolaire contactera les parents dans l'ordre chronologique d'inscription.

- Les stages :

L'inscription à l'un des stages se fait au préalable également. Les modalités d'inscription sont communiquées aux parents via le « Petit Monde de Mathilda » (distribué à l'ensemble des élèves des implantations de l'enseignement fondamental de la commune), la newsletter « Les News de Mathilda », le site internet communal et le Facebook communal.

Les inscriptions se font également via un formulaire électronique disponible aux dates indiquées sur le site internet communal.

Le parent ou le tuteur s'engage à payer la somme dans les quinze jours dès réception de la pré-confirmation d'inscription sous peine d'annulation de l'inscription.

Paiement

A noter que tous les frais sont déductibles fiscalement. Le service Accueil Temps Libre rédige l'attestation fiscale qui reprend l'ensemble des moments d'accueil de l'enfant ainsi que le montant payé par le parent.

- Mercredis et Cie :

Le paiement pour les « Mercredis et Cie » doit être effectué anticipativement par tranche de trois mois. Le montant des tranches est communiqué en début d'année scolaire.

Les paiements sont dus pour le milieu du mois précédent la reprise des activités. (ex : paiement pour la mi-décembre pour la tranche « janvier, février, mars »).

Une facture est envoyée aux parents indiquant le montant à payer par ceux-ci.

En cas de non-paiement à la date indiquée, l'inscription de l'enfant est annulée et le service contactera les personnes en liste d'attente. Si le parent désire réinscrire son enfant pour l'accueil du mercredi, il devra repasser par l'inscription via le formulaire ou en téléphonant au Service Accueil Temps Libre et sera, si nécessaire, placé en liste d'attente.

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

- Les stages :

Le paiement des stages doit être effectué dans les deux semaines suivant la réception du courrier de pré-confirmation de l'inscription. Ce courrier de pré-confirmation contient la facture indiquant le montant à payer par le parent.

En cas de non-paiement à la date indiquée, l'inscription sera annulée.

Participation financière

- Pour les mercredis et Cie :

Le coût des activités a été fixé à 4€ de 12h00 à 16h30 par mercredi.

Un accueil payant est prévu de 16h30 à 17h30 pour 1€ supplémentaire. Cet accueil sera facturé à la fin de l'année scolaire.

L'inscription est annuelle mais le paiement doit être effectué par trimestre. En cas de difficultés financières, des arrangements peuvent être trouvés.

- Pour les stages :

Le coût des activités pour les stages est fixé à :

Amaytois : 60€/semaine pour le 1er enfant, 55€/semaine pour le second, 50€/semaine pour le troisième et les suivants ;

Non-Amaytois : 80€/semaine.

Une participation de 1€ supplémentaire est demandée par moment d'accueil de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h30 (maximum 10€ par semaine de stage).

Cette somme doit être payée à l'inscription.

Ces prix comprennent :

- l'assurance ;
- les activités proposées ;
- le matériel ;
- le potage ;
- une collation pour le mercredi après-midi et deux collations par jour pour les stages.

Aucun remboursement ne sera effectué même en cas d'absence justifiée par un certificat médical. Le Collège Communal se réserve la possibilité d'examiner toute demande au cas par cas.

Les modalités d'inscription sont communiquées préalablement via le Petit Monde de Mathilda, les News de Mathilda, l'Infor'Ama, le site internet communal et le Facebook communal.

Les inscriptions se font en ligne, via un formulaire accessible sur le site internet communal aux dates indiquées. Le Service Accueil Temps Libre se tient à disposition des personnes qui n'auraient pas accès à internet.

Le nombre de places par groupe étant limité, nous vous informons que le fait de compléter le formulaire en ligne seul n'équivaut pas à une inscription. Un courrier de confirmation vous sera envoyé afin de valider votre inscription et de vous transmettre les données de paiement (à effectuer dans les

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

deux semaines). Si malheureusement, il n'y avait plus de places disponibles, le service vous contactera par téléphone.

!! EN CAS DE NON PAIEMENT DANS LE DÉLAI IMPARTI, L'INSCRIPTION SERA PUREMENT ET SIMPLEMENT ANNULÉE !!

Absences

- Mercredis et Cie et Stages :

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de nous prévenir en cas d'absence de votre enfant *le jour précédant l'activité*.

Aucun remboursement ne sera effectué même en cas d'absence justifiée par un certificat médical. Le Collège Communal se réserve la possibilité d'examiner toute demande au cas par cas.

Responsabilité et accueils payants

Une fois accueilli, l'enfant est sous la responsabilité de l'animateur jusqu'à ce que le parent/tuteur vienne le rechercher (voir horaire ci-dessous)

Les objets de valeur apportés sur le lieu d'activité sont sous l'entière responsabilité des parents et des enfants en cas de perte, vol ou détérioration.

Il est formellement interdit à tout enfant participant à une activité de quitter le lieu de celle-ci sans autorisation préalable.

Horaire d'accueil

- Mercredis et Cie :

- 12h à 14h : Accueil des enfants que les transports communaux vont chercher dans leur implantation, tous réseaux confondus et prise du dîner pour les enfants ;
- 14h à 16h : Activités pour les enfants (bricolage, sorties, piscine, ...)
- 16h à 17h30 : Accueil libre des enfants (payant en supplément à partir de 16h30) en attendant qu'on vienne les rechercher.

- Stages :

- 7h30 à 9h : Accueil des enfants, prise du déjeuner si besoin (payant de 7h30 à 8h30) ;
- 9h à 12h : Activités pour les enfants (en fonction du thème du stage)
- 12h à 13h30 : Prise du dîner et moment de jeu pour les enfants ;
- 13h30 à 16h : Reprise des activités ;
- 16h à 17h30 : Accueil libre des enfants (payant en supplément à partir 16h30) en attendant qu'on vienne les rechercher.

Règles de vie

L'équipe encadrante s'engage à :

- Offrir un accueil de qualité ;
- Respecter le secret professionnel ;

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

- Respecter les horaires établis ;
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition ;
- Mettre en place des activités correspondant aux âges et besoins des enfants accueillis ;
- Veiller à la sécurité des enfants accueillis ;
- Respecter les différents rythmes de l'enfant ;
- Offrir une collation durant l'accueil du mercredi et deux collations durant les stages ;
- Mettre à disposition des enfants de l'eau en cas de besoin ;
- Appliquer les procédures en cas d'accident, de retard répété des parents, de litiges entre l'animateur et les parents, entre les parents, entre les parents et le service, de non-respect du règlement d'ordre intérieur.

Les parents des enfants fréquentant le lieu d'accueil s'engagent à :

- Respecter les horaires établis ;
- Remplir correctement le formulaire d'inscription et d'informer le service de tout changement ;
- Respecter les décisions prises par l'animateur ;
- Ne pas intervenir en cas de conflit entre enfants ;
- Veiller à ce que les enfants n'emportent que les effets nécessaires à leur journée ;
- Respecter le règlement d'ordre intérieur ainsi que les consignes définies par celui-ci ;
- Prendre connaissance du projet d'accueil ;
- Fournir un repas et des boissons à leur(s) enfant(s) ;
- Prévenir en cas d'absence.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les lieux d'accueil ainsi que le matériel s'y trouvant. Avant son départ, l'enfant veillera à ranger le matériel ou les jeux dont il se sera servi ;
- Respecter les décisions et les consignes de l'animateur responsable de son groupe ;
- Faire preuve de respect envers les animateurs et les autres enfants qui fréquentent l'accueil.

Les animateurs ne peuvent en aucun cas reconduire les enfants à leur domicile.

Pouvoir organisateur :
Administration Communale d'AMAY
Chaussée Freddy Terwagne 76
4540 AMAY

Echevin de l'Accueil Temps Libre :
Stéphanie CAPRASSE

Service Accueil Extrascolaire :
Maison des Moments de la Vie
Place Sainte-Ode 1,
4540 AMAY

Responsable de service : Tore Stéphane

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be

085/23.37.65
Equipe : 085/23.01.37 – 0471/61.07.20

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay

Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay

Site WEB: www.amay.be

Stéphane Tore - Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be

Equipe : Tél : 085/23.56.32- 0471/61.07.20

Mail : ludivine.gonda@amay.be krystel.piels@amay.be stephanie.mertes@amay.be ophelie.bodson@amay.be